

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MERCREDI 17 JUILLET 2024**

**Etaient présents avec voix délibérative :**

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves  
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1<sup>er</sup> vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)  
Monsieur Laurent Marce, 3<sup>ème</sup> vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

**Assistés de :**

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours  
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources  
Madame Karen De Baets, gestionnaire des affaires juridiques et des assemblées

**Excusée :**

Madame Sandrine Genest, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

-o0o-

Le président procède à l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2024.  
Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le président désigne le secrétaire de séance : Monsieur Jean-Manuel Garrido

-o0o-

**I. Adhésion du SDIS de l'Ardèche à la centrale d'achat régionale Auvergne Rhône-Alpes (Délibération 2024-44)**

Le président présente ce rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

M. Patrice Vannier précise que cette centrale d'achat permettra d'acheter le matériel et les prestations de sécurité informatique nécessaires au passage de Nexsis (firewalls).

Aucune autre remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

**I. APPROUVE** le principe d'adhésion à la centrale d'achat régionale Auvergne Rhône-Alpes ;

**II. AUTORISE** le président à signer tout acte qui en serait la suite ou la conséquence, notamment l'ensemble des conventions d'adhésion aux différents marchés et/ou bons de commande quel que soit le montant et la procédure mise en œuvre.

## II. Autorisation de signature de l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre de la construction du bâtiment des services de santé et de secours médical des SDIS de l'Ardèche et de la Drôme et de la pharmacie mutualisée à usage intérieur (Délibération 2024-44)

Le président présente ce rapport puis invite ses collègues à formuler leurs observations.

M. Patrice Vannier précise que cette nouvelle salle de vente aux enchères dénommée Agora Store permettra de vendre aux enchères nos matériels et équipements, ce qui n'est actuellement pas possible dans notre salle de vente aux enchères dénommée « Enchères 113 » qui procède uniquement à la vente de véhicules.

Aucune remarque n'étant formulée, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

### I. AUTORISER :

- la vente aux enchères de matériels en ligne ;
- le président à signer le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne de la société AGORA STORE.

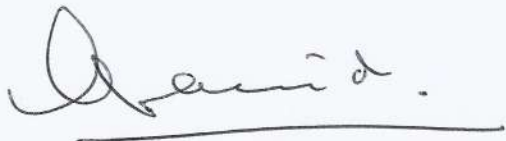
II. ACCEPTER les termes du contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de vente aux enchères publiques en ligne de la société AGORA STORE.

-o0o-

Le président informe ses collègues des départs de Mmes Pauline Fargier et Karen De Baets au 1<sup>er</sup> octobre prochain.

Plus personne ne sollicitant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h45

Jean-Manuel Garrido



Secrétaire de Séance

Le président  
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat